S.E.V.E
GESTION & POTABILISATION DE L'EAU

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST
S.E.V.E. • BP 40022 • 83601 FRÉJUS Cedex
Tél. : 04 94 17 66 95 • E-mail : c.krakowski@ville-frejus.fr

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

SEANCE DU 10 JUIN 2025

Transmission en Préfecture	12 JUIN 2025
Date Réception	

L'an deux mille vingt cinq, le 10 juin à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 – Usine du Muy – RD 25 – Quartier Rabinon, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 27 mai 2025, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - GIUSTI Jacques - CHIOCCA Christophe - LONGO Gilles - RAOUST Jean Paul - MOISSIN Jean-François - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard – BOYER Max.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Néant

ABSENTS : UGO René - HUMBERT Cédrick - DECARD Guillaume - CHIRON Hervé - MERIMECHE Kader.

SECRETAIRE DE SEANCE : LONGO Gilles

DELIBERATION N° 2025-007	**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE ASSISTANCE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR**
Affiché du au	

Madame la Présidente expose :

Les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraite de leurs agents affiliés à la CNRACL. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var assure une mission obligatoire d'aide à la fiabilisation des comptes individuels retraite grâce à l'accompagnement et à l'expertise sur les procédures et la réglementation relative au régime spécial CNRACL.
Le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur, à

Accusé de réception en préfecture
083-258301381-20250612-2025-007-AI
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025

travers une mission facultative d'assistance Retraite formalisée par la signature d'une convention.
En adhérant à cette prestation, les collectivités délèguent au Centre de gestion la saisie et le suivi des dossiers dématérialisés via la plateforme PEP's. En contrepartie, le Centre de gestion demande une participation financière.

Le Syndicat de l'Eau du Var Est adhère à ce service depuis 2019. À compter du 1er juillet 2025 et pour une durée de trois ans, il est proposé de reconduire cette convention par voie expresse selon les tarifs ainsi définis :

Type de dossier	Participation financière
Liquidation de pension (normale, départs anticipés, invalidité, réversion, progressive)	110 €/ dossier
Simulation de calcul sur demande de l'agent (avant l'âge légal de départ en retraite)	
Demande d'avis préalable	
Gestion des comptes individuels retraite (Cohorte)	

La participation financière n'intervient que pour chaque dossier transmis par la collectivité pour instruction.

Aussi,
Vu le Code général de la Fonction publique ;
Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,
Vu la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023,
Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var n° 2025-25 du 20 mars 2025,

Le comité syndical est invité à :

- AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Accusé de réception en préfecture
083-258301381-20250612-2025-007-AI
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025

LE COMITE SYNDICAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat(https://seve-eau.fr).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE

SYNDICAT de l'Eau du Var Est

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-258301381-20250612-2025-007-AI
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025